

# **BGer 5A 124/2023 vom 15. März 2023**

Bundesgericht, 2023-03-15, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5A\\_124\\_2023](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_124_2023)

FR: TF 5A 124/2023 du 15 mars 2023

IT: TF 5A 124/2023 del 15 marzo 2023

## **Regeste**

mainlevée provisoire de l'opposition | Droit des poursuites et faillites

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Par prononcé du 30 mai 2022, le Juge de paix du district de Lausanne a levé provisoirement, à concurrence de 8'418 fr. 55 avec intérêt à 5 % l'an dès le 1er janvier 2021, l'opposition formée par A. \_\_\_\_\_ au commandement de payer que lui a fait notifier B. \_\_\_\_\_ ( poursuite ordinaire n° 10'159'369 de l'Office des poursuites du district de Lausanne ). Par arrêt du 22 décembre 2022, la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal vaudois a déclaré irrecevable le recours interjeté par le poursuivi contre cette décision.

### **E. 2**

Par écriture expédiée le 10 février 2023, le poursuivi exerce un recours en matière civile, respectivement un " recours en révision ", à l'encontre de l'arrêt cantonal. Des observations n'ont pas été requises.

### **E. 3**

Vu l'insuffisance de la valeur litigieuse et l'absence de question juridique de principe (art. 74 al. 1 let. b et al. 2 let. a LTF), l'écriture du recourant est traitée en tant que recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF . Il apparaît superflu de vérifier les autres conditions de recevabilité, ce procédé étant voué à l'échec.

### **E. 4.1**

En l'espèce, l'autorité précédente a retenu que le poursuivi n'avait pas remis en cause le motif du premier juge selon lequel le contrat de bail qu'il a signé constitue une reconnaissance de dette pour les loyers litigieux; ce titre justifie la mainlevée provisoire de l'opposition, puisque l'intéressé n'a pas rendu vraisemblable que son adverse partie l'aurait libéré du paiement de l'arriéré, les arguments (de fond) soulevés à cet égard n'étant pas pertinents en procédure de mainlevée. De surcroît, le mémoire ne contient aucune conclusion chiffrée. Partant, le recours est irrecevable sous l'angle de l' art. 321 al. 1 CPC .

### **E. 4.2**

En l'occurrence, le recourant ne soulève pas la moindre critique de nature constitutionnelle à l'encontre des motifs d'irrecevabilité de la cour cantonale ( art. 116 LTF ), mais présente " de nouveau les motivations à contester la validité du commandement de payer ", fondées en bref sur sa libération anticipée au regard de l' art. 264 CO . Dépourvu de toute motivation régulière et topique, le recours s'avère dès lors entièrement irrecevable ( art. 106 al. 2 LTF , par renvoi de l' art. 117 LTF ; ATF 136 I 332 consid. 2.1 et les citations).

**E. 5**

En conclusion, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée ( art. 108 al. 1 let. b et art. 117 LTF ), aux frais du recourant ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.